

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération en date du 11 juillet 1994, le précédent conseil a approuvé le projet d'élargissement de la rue Paul Sisley à Lyon 3° et sollicité l'enregistrement de la procédure de déclaration d'utilité publique.

Après enquête publique et sur avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur, monsieur le préfet a prononcé la déclaration d'utilité publique des travaux et des acquisitions d'immeubles nécessaires au projet par arrêté en date du 28 mars 1995.

Depuis, de nombreuses acquisitions ont été opérées. Toutefois, il apparaît opportun d'engager une procédure d'expropriation à l'encontre d'un propriétaire avec lequel une quelconque possibilité d'entente amiable n'a pu être envisagée ;

B - Propose d'approuver le dossier destiné à être soumis à l'enquête parcellaire, de l'autoriser à solliciter de monsieur le préfet, à l'issue de l'enquête, l'arrêté de cessibilité des propriétés concernées et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du précédent conseil en date du 11 juillet 1994 ;

Vu les résultats de l'enquête publique ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

Vu l'arrêté de monsieur le préfet du Rhône en date du 28 mars 1995 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le dossier destiné à être soumis à l'enquête parcellaire et autorise monsieur le président à solliciter de monsieur le préfet, à l'issue de l'enquête, l'arrêté de cessibilité des propriétés concernées.

2° - La dépense résultant de ces acquisitions est de 126 500 F et sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 211 200 - fonction 64 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,